



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 24 NOVEMBRE 2021

Etaient présent(e)s :

M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. Joël CITERNE – M. Philippe DELVOYE – Monsieur Alain TREDEZ – Madame Peggy BOULENGUER Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

M. LAPIERRE Julien, procuration à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra
M. DECREUS Christophe, procuration à M. DELFLY Jean-Louis
Mme CAPPELLE Christiane, procuration à Mme BOULENGER Delphine

ABSENTE : Mme Colette CLINKEMAILLIE.

Secrétaire de séance : Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra

Le détail des délibérations est à retrouver sur le site internet de la commune.

PRÉAMBULE

- **INSTALLATION DE CONSEILLERS MUNICIPAUX. DÉMISSIONS. INFORMATION DU MAIRE.**

Suite aux démissions de Madame Anna DI PENTA, Madame Sylvie DELANSAY, Madame Blandine ROSELLE et de Monsieur Jean-Luc HUE, sont nommés conseillers municipaux Monsieur Alain TREDEZ et Madame Peggy BOULENGUER, suivants sur la liste « Agir Ensemble pour Merville ».

01. CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT SUITE À LA DÉMISSION DE MONSIEUR JOSÉ BAUDRY.

Il est autorisé la création d'un poste de 8^{ème} adjoint.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Monsieur Jean-Louis-DELFLY ayant obtenu la majorité des voix (25 voix pour, 1 nul et 2 blancs), est déclaré élu Adjoint au Maire en matière de travaux. Il prend le 8^{ème} rang au tableau des adjoints.

Il est mis à jour les montants indemnitaires et fixe les taux suivants, à effet du 24 novembre 2021 :

- Le Maire : 58 %

- 8 Adjoints : 19,20 %
- 1 Conseiller Municipal Délégué : 19,20 %

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

02. SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE. ÉLECTION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE.

Le conseil désigne à bulletin secret, Monsieur Jean-Louis DELFLY (28 votants : 20 votes pour Jean-Louis DELFLY, 7 votes pour Alain TREDEZ et 1 vote pour Julien MOUILLE) parmi ses membres appelés à siéger en tant que délégué titulaire au sein du comité syndical.

03. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES. MISE À JOUR DE LA LISTE DES MEMBRES.

Le conseil municipal approuve la nouvelle composition de la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires

- *Hervé MORVAN*
- *Olivier VERMEESCH*
- *Julien MOUILLE*
- *Martine LORPHELIN*
- *Marc BEZILLE*

Membres suppléants

- *Marine BLANQUART*
- *Jean-Pierre ROBBE*
- *Bernard LORIDAN*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

04. COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES. REMPLACEMENT D'UN MEMBRE ÉLU.

Le conseil municipal décide de désigner Monsieur Joël CITERNE, nouveau membre du collège d'élus appelé à siéger au sein de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

05. ASSOCIATION AU PLAISIR DU POTAGER. REMPLACEMENT DE MEMBRES D'HONNEUR DU CONSEIL MUNICIPAL APPELÉ À SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION.

Le conseil municipal décide de désigner Monsieur Jean-Louis DELFLY et Monsieur Alain TREDEZ, nouveaux membres d'honneur appelés à siéger au sein du conseil d'administration de l'association « Au Plaisir du Potager ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6 et 7 . BUDGET COMMUNAL ET DE L'ECRH 2021. DÉCISIONS MODIFICATIVES N°2.

Après débats, les élus ont validé les décisions modificatives pour la Commune

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOTES EXPRIMÉS (21 pour, 3 contre : liste « Agir Ensemble pour Merville », et 4 absentions : liste « Merville en Grand »)

et l'Espace Culturel Robert Hossein.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

8. APUREMENT DU COMPTE 1069 DU BUDGET.

Le conseil municipal autorise l'apurement du compte 1069 du budget par l'émission d'un mandat au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés », pour un montant de **112 686,94 €** « opération d'ordre semi-budgétaire ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

9. AUTORISATION AU MAIRE D'ENGAGER, LIQUIDER, ET MANDATER LES DÉPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT POUR LES BUDGETS COMMUNE ET ESPACE CULTUREL ROBERT HOSSEIN.

Le conseil municipal autorise le Maire à réaliser les dépenses à imputer au budget communal et de l'Espace Culturel Robert Hossein 2022 et ce, dans la limite correspondant au quart des crédits inscrits au budget 2021, à savoir :

- 1 929 934 € pour la commune,
- 17 707 € pour l'Espace Culturel Robert Hossein.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10. RÉPARTITION DES SUBVENTIONS AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX POUR 2022. DEMANDE DE VERSEMENT D'UNE AVANCE PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE FRANCINE BARTIER.

Le conseil municipal autorise le versement d'une avance d'un montant de 240 000 € (dont 120 000 € pour le CCAS et 120 000 € pour le Centre Social), au Centre Communal d'Action Sociale de MERVILLE, à valoir sur la subvention communale à accorder au titre de l'exercice 2022, afin de permettre à cet établissement public communal le service normal des dépenses du 1^{er} trimestre de l'exercice considéré.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

11. ESPACE CULTUREL ROBERT HOSSEIN. COMPLÉMENT DE SUBVENTION 2021.

Le conseil municipal émet un avis favorable sur la demande de subvention présentée par L'Espace Culturel Robert Hossein, dont le montant s'élève à 20 000 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS MERVILLE SECTION 336.

Le conseil municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 500 € au profit de l'Union Nationale des Combattants Merville Section 336, pour procéder à l'acquisition d'un drapeau avec flochage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

13. DÉLIBÉRATION RELATIVE AUX DÉPENSES À IMPUTER AU COMPTE 6232 « FÊTES ET CÉRÉMONIES ».

Le conseil municipal décide de considérer l'affectation des dépenses reprises dans la délibération au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget communal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

14. RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE VICTOR HUGO ET RECONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE LA CUISINE CENTRALE. AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDIT DE PAIEMENT.

Le conseil municipal accepte l'autorisation de programme et autorise le crédit de paiement dont le détail est repris dans la délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

15. CONVENTION GÉNÉRALE ENTRE LA VILLE DE MERVILLE ET LE CCAS DANS LE CADRE DE L'ACTIVITÉ DU CENTRE SOCIAL. RECONDUCTION.

Le conseil municipal approuve le projet de renouvellement de convention dont il s'agit, dont un exemplaire est joint à la délibération, et autorise sa signature par le Maire, ainsi que tout document s'y rapportant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTE EXPRIMÉS. (3 abstentions : liste « Agir Ensemble pour Merville »).

16. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS.

a. SIGNATURE D'UNE CONVENTION ACTION FRUITS DANS LES ÉCOLES.

L'assemblée autorise la signature par le Maire de la convention ainsi que tout document correspondant, permettant à la collectivité de bénéficier du financement nécessaire à la distribution, pour l'année scolaire en cours et les suivantes, pour la durée du mandat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

b. AVENANT n° 1 À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES ACTES ET AUTORISATIONS D'URBANISME.

L'assemblée autorise la signature de l'avenant à la convention de mise à disposition du service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme, dont un exemplaire est annexé à la délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

c. ACCORD POUR L'ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AU SYNDICAT MIXTE NORD-PAS-DE-CALAIS NUMÉRIQUE AU TITRE DE SA COMPÉTENCE « USAGES NUMÉRIQUES / NTIC EN MATIÈRE DE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF ».

Le conseil municipal décide du transfert de la compétence « usages numériques / NTIC en matière de numérique éducatif » à la Communauté de communes Flandre Lys ; sous réserve de l'arrêté préfectoral actant la modification des statuts de la CCFL et approuve l'adhésion de la Communauté de communes Flandre Lys dont la commune est membre au Syndicat mixte Nord Pas-de-Calais Numérique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

17. EXTENSION DU CIMETIÈRE N°1. ACQUISITION COMMUNALE D'UN TERRAIN À L'ASSOCIATION TEMPS DE VIE.

L'assemblée autorise l'acquisition d'une partie de la parcelle (environ 500 m²) cadastrée section D n° 171, au prix de 25 €/m² auprès de l'association Temps de vie, frais de notaire et de géomètre à la charge de la commune.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

18. OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE POUR L'ANNÉE 2022 – AVIS.

Le conseil municipal donne un avis favorable sur le projet d'ouverture dominicale des commerces pour l'année 2022, soit 12 dimanches, aux dates suivantes :

- Dimanches 16 et 23 janvier 2022 (week-end d'ouverture des soldes d'hiver)
- Dimanches 15 et 22 mai 2022 (en vue de l'organisation d'un évènement commercial)
- Dimanches 26 juin et 3 juillet 2022 (week-end d'ouverture des soldes d'été)
- Dimanches 28 août et 4 septembre 2022 (week-end festif sur Merville et rentrée scolaire)
- Les dimanches 27 novembre, 4, 11 et 18 décembre 2022 (semaines avant les fêtes de fin d'année)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19. JEUX CONCOURS ORGANISÉS PAR LA VILLE DE MERVILLE. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR.

L'assemblée décide d'entériner le projet de modification du règlement intérieur dont un exemplaire est annexé à la délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20. PERSONNEL COMMUNAL – FIXATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS POUR L'ANNÉE 2022.

Le conseil municipal fixe le tableau des effectifs du personnel communal au 1^{er} janvier 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21. PERSONNEL COMMUNAL. RIFSEEP. MISE À JOUR DE L'IFSE POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAÎTRISE.

Le conseil municipal décide de passer au même montant maximum pouvant être alloué au groupe de fonction C1 à savoir 11 340 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

22. PERSONNEL COMMUNAL. AVANCE SUR LE REMBOURSEMENT DES FRAIS D'HÉBERGEMENT ET DE RESTAURATION.

Le conseil municipal adopte cette modalité d'avance de frais à l'hébergement et à la restauration.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

23. CLSPD. PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE DE LA MESURE DE TRANSACTION MUNICIPALE AVEC LE PARQUET DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE DUNKERQUE

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le protocole de mise en œuvre de la transaction municipale avec le parquet du Tribunal judiciaire de Dunkerque, ainsi que tout document s'y rapportant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

24. SIDEN-SIAN. DEMANDE D'ADHÉSION DE COMMUNES.

Le conseil municipal émet un avis favorable sur les nouvelles adhésions au Siden-Sian.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

25. SIDEN/SIAN. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT. PRÉSENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL.

Les élus ont pris acte du rapport établi pour l'année 2020 retraçant l'activité du Siden-Sian.

26. DÉCISIONS DU MAIRE PRISES AU TITRE DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES. INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL.

Le conseil municipal a pris connaissance des décisions prises par le Maire au titre des délégations reçues du Conseil Municipal relatif à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont une liste a été jointe à la convocation.

27. INFORMATIONS DU MAIRE.

Les élus sont informés :

1/ Personnel Communal – Lignes Directives de gestion .

2/ Personnel Communal – Mise à disposition auprès du CCAS pour le Centre Social :

- *1 agent à raison de 815h/an pour l'animation des mercredis de la découverte et des centres de loisirs pendant les petites et grandes vacances scolaires.*
- *2 agents à raison de 1103 h/an pour l'animation du CLAS, les mercredis de la découverte et les centres de loisirs pendant les petites et grandes vacances scolaires.*
- *Renouvellement d'un agent social à temps complet, pour exercer les fonctions d'agent de convivialité au CCAS dans le cadre de l'activité du centre social et pour l'encadrement des agents à la boutique « Au Cas Où ».*

3/ Délibérations CCFL : Le conseil municipal est invité à prendre connaissance de la liste des délibérations prises par le conseil de la Communauté de Communes Flandre Lys du 28 septembre 2021, qui leur ont été transmises à l'appui de la convocation.



4/ Arrêtés permanents relatifs à :

- L'instauration d'un panneau « STOP » à l'intersection de la rue Paul Gauguin vers la rue des Tilleuls ;
- Création d'une zone de stationnement à durée limitée à 1 h 30, sur un emplacement de parking devant la résidence des Récollectines, 37 rue Victorine Deroide.
- La règlementation de gestion des objets trouvés et perdus sur la commune.
- La numérotation des habitations routes d'Estaires, à la Batellerie.

5/ Point sur les demandes de Subventions :

- * Notifications de subventions suivantes :
 - 2 275 € au titre de FIPD, sécurisation des lieux cultes dans le cadre de la mise en place de la vidéoprotection à l'église du Sart (montant total des travaux : 7274,98 €) ;
 - 6 060 € au titre de la subvention trottoirs du Département, programmation 2021 dans le cadre des travaux de trottoirs route de La Gorgue (montant total des travaux : 34 419,70 €) ;
 - 23 114 € de la Région, pour le poste de manager de centre-ville (montant des dépenses : 80 773,20 € / 2 ans).

- * Versement des subventions suivantes :
 - Acompte de 79 280,40 € du Fonds de Concours CCFL, pour la réhabilitation de l'école Victor Hugo.

28. REMERCIEMENTS.

Sont portées à la connaissance des élus, les missives de remerciements de :

- M. & Mme BOIN, pour l'intention apportée lors de leurs noces de Platine ;
- Le SDIS, pour la signature de la convention afin de sécuriser leurs interventions ;
- La Fédération des Foyers Ruraux pour la subvention versée par la commune ;
- Jeunesses Musicales de France pour la subvention versée par la commune ;
- La BNI, pour la mise à disposition la salle des Fêtes à l'occasion de leur manifestation ;
- L'association EFS, don du sang, pour la mise à disposition de la salle des fêtes, afin de leur permettre de réaliser une collecte le 31 octobre (207 dons) ;
- La commune de Nieppe, pour la mise à disposition des pédalos et vélo sur l'eau pour leur manifestation du 25 septembre dernier.

29. QUESTIONS DIVERSES ÉVENTUELLES

Les élus s'interrogent sur la déchetterie, la fermeture de la trésorerie ainsi que le devenir de La Poste et le rapport du GIEC sur le dérèglement climatique. Les échanges seront repris au procès-verbal.

Vu par nous, Maire de la Commune de Merville pour être affiché 2 décembre 2021 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Merville, le 2 décembre 2021

Le Maire,
Joël DUYCK

